

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/061

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Martine LABAT et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, Maurice LOUDET et Didier FAVARO

Objet : CM10 : Études annexes– autorisation de signature de devis

Lors du Bureau du 06 mars 2023 il a été présenté les études techniques et environnementales complémentaires pour la réhabilitation du CM10 préconisées tant par la SARL Julien PEREZ (maîtrise d'œuvre) que par ARTELIA (Étude d'Impact Environnementale).

Sur ces bases, une demande de subvention au titre de la DETR 2023 a été déposée par la CCPL auprès de l'Etat.

Après des échanges plus complets entre les élus en charge de ce dossier et la maîtrise d'œuvre lors d'une réunion le 8 mars 2023, il a été proposé sur le volet technique de ne réaliser que certaines études indispensables pour mener à bien la réhabilitation du site à savoir :

CM10 : ÉTUDES TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES		
Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Relevés topographiques : recollement ovoïdes – SARL Julien PEREZ	1 950 €	2 340 €
Géo-détection ovoïdes - réseaux chantier – SAS Visioreso	2 000 €	2 400 €
TOTAL	3 950 €	4 740 €

Afin de purger le site de toutes contraintes environnementales pour permettre la vente aux porteurs de projets, la CCPL doit déposer un dossier de Dérogation d'Espèces Protégées (DEP), du fait notamment de la présence de chiroptères sur le site, en parallèle de l'avancement de la maîtrise d'œuvre et de l'étude d'impact avec pour impératif d'impacter le moins possible le calendrier opérationnel du projet.

Suite à la consultation de 3 bureaux d'études, il est proposé de retenir le bureau d'études AMONIA qui a réalisé les études faune flore sur le site. Ces études sont estimées à 33 305 € HT et intègrent le DEP, les compléments d'inventaires et, la recherche de sites de compensation, les phases d'examen et d'enquête publique.

Le détail des prestations d'études environnementales est présenté ci-dessous :

CM10 : ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES COMPLÉMENTAIRES - AMONIA		
Désignation	Montant HT	Montant TTC
Dossier de Demande de Dérogation Espèces protégées	10 920 €	13 104 €
<i>DEP : suivi de l'instruction/Phase d'examen</i>	3 250 €	3900 €
<i>Enquête publique et phase de décision</i>	4 340 €	5 208 €
<i>Compléments d'inventaires</i>	12 935 €	15 522 €
<i>Recherche d'un site de compensation</i>	1 860 €	2 232 €
TOTAL	33 305 €	39 966 €

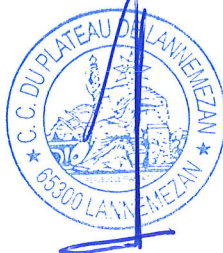
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

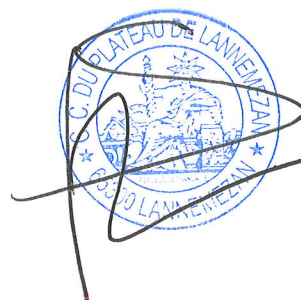
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les devis ci-dessus présentés pour les études techniques complémentaires (SARL Julien PEREZ et SAS Visioreso) pour un montant total de 4 740 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les devis ci-dessus présentés pour les études environnementales complémentaires (AMONIA) pour un montant total de 39 966 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 06 AVR. 2023
Publiée le 06 AVR. 2023

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230330-2023-061B-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023